

Un nouvel élan pour le golf de La Rosière



Alain Blas, directeur des opérations domaines skiables à Sofival et Jean-Claude Fraissard, maire de Montvalezan. Photo DR

La délégation de service public (DSP) pour l'exploitation, l'entretien du golf de La Rosière, la construction et l'exploitation d'un club house (été, hiver) a été signée par Alain Blas, directeur des opérations domaines skiables à Sofival et le maire de Montvalezan, Jean-Claude Fraissard.

Après l'aménagement et l'ouverture du practice l'été dernier, la signature de cette DSP permettra à ce golf de monter l'étape en disposant d'un lieu d'accueil parfaitement adapté aux pratiquants comme aux visiteurs. Dès la saison estivale 2021, le golf sera donc exploité par Sofival. Le Club House ouvrira au mois de décembre 2022.

La délégation est conclue pour 30 ans.

Les travaux commenceront au mois de mai

Les travaux du Club House commenceront au mois de mai prochain et seront totalement financés par le délégataire. Le coût des travaux est estimé à environ deux millions d'euros HT pour un bâtiment d'un peu moins de 500 m² de surface de plancher. L'étage comprendra une salle multifonction de près de 50 m², ainsi que des vestiaires comportant une trentaine de casiers.

Une restauration assise et de qualité, aux saveurs montagnardes franco-italienne, sera proposée à la clientèle.

Dans la même temporalité, le délégataire assurera la création d'un nouveau trou n° 9 qui avait disparu avec l'aménagement du practice.

Avant l'ouverture du club house, le délégataire exploitera le golf à ses frais sur les deux premières saisons d'été sans reversement à la collectivité. Il versera ensuite une redevance modulée sur les trois saisons suivantes. Au-delà, la redevance versée à la collectivité comportera une part fixe s'élevant à 24 000 euros HT/an à laquelle s'ajoutera une variable de 2 % du chiffre d'affaires HT (golf et club house). Le délégataire assurera également la promotion et l'animation du golf et de son club house.

DL 21/10/21